

# **Conseil municipal du 28 novembre 2011**

## **Compte Rendu**

**MEMBRES PRÉSENTS** : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Delphine LORON TRAVARD, Danielle BRUNO, Lucien BATTANDIER, Agnès MOUSSÉ, Ingrid MEUNIER, Alain COQUET, Lionel TAMAIN, Jérôme LACOUR, Bernard THIEN

**MEMBRES ABSENTS** :

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Agnès MOUSSÉ

Intervention de Patricia PEND au sujet de la bibliothèque suite à une formation par le Conseil Général de la Loire.

Un budget annuel de 0.50 € par habitant sera prévu à partir de 2011 pour l'achat de livres. Cet engagement permettra le passage de la bibliothèque en « Point Lecture » et favorisera les aides du Conseil Général.

Monsieur le Maire présente le Site INTERNET de la commune qui a été réalisé par Christian POCHET, Elisabeth DIEUFILS, Christine CHARRET et Delphine LORON TRAVARD. 5 700 personnes ont visité le site depuis mars 2011.

Nous vous invitons à vous connecter sur <http://www.champoly.fr>

Monsieur le Maire présente le projet de micro-crèche initié par Delphine THEVENET et Alexandra MARCHAND

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :*

-  *le compte rendu du conseil municipal du 31 août 2011*
-  *le compte rendu du conseil municipal du 12 septembre 2011*

### **Subventions aux associations hors communes et canton**

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de :

- 100 € à l'association « Croix Rouge Française »
- 100 € à l'association « Arc-en-Ciel »
- 100 € à l'AFM « Association Française contre les Myopathies »

### **Taxe d'aménagement**

Le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2,5 %.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

### **Renouvellement contrat employé communal au Point Com.**

Le contrat de Patricia PEND est renouvelé à compter du 13 décembre 2011. Rachel DUIVON effectuera le complément de travail.

### **Avenant à la convention relative à l'organisation de l'agence postale**

Le conseil municipal adopte l'avenant n°2 à la convention établie entre la Commune de Champoly et La POSTE portant sur l'organisation de l'Agence Postale de Champoly et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

### **Adhésion à la compétence optionnelle « Etude Prospective d'Aménagement du Territoire » EPAT**

Le Conseil Municipal décide que la commune adhère pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, à la compétence optionnelle « Etude Prospective d'Aménagement du Territoire » (E.P.A.T.) mise en place par le SIEL, et s'engage à verser le montant de la contribution annuelle correspondante, choisit l'option 1, assistance opérationnelle dans le cadre de pré-aménagement, modification ou révision partielle des POS/PLU, taxe d'Aménagement, choisit l'option 2, assistance opérationnelle pour l'élaboration, révision générale des documents d'urbanisme et autorise M. le Maire à signer la convention-cadre

## **Décision modificative au Budget commune 2011**

Suite à la notification de la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (prélèvement au profit du FNGIR - Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), Il convient d'apporter une modification au budget primitif commune 2011 les prévisions budgétaires n'étant pas suffisantes :

Dépense de fonctionnement : compte 739116 (versement sur FNGIR) + 5 000.00 €  
Dépense de fonctionnement : compte 61523 (entretien voirie) - 5 000.00 €

## **Recensement de la population**

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 18 février 2012.

## **Réforme des collectivités territoriales - Vœu de la municipalité**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales présente de nombreux aspects qui seront nuisibles à terme pour la survie de nos communes qui restent le creuset de la démocratie locale.

Considérant que le conseil municipal représente notre population et que cette dernière est opposée à la disparition de sa commune en tant que telle ;

Considérant que cette loi porte atteinte à la libre administration de notre commune ;

Considérant que cette loi qui veut le regroupement massif de nos communes dans un EPCI apporte l'éloignement des pouvoirs, la désresponsabilisation des décisions et l'augmentation des impôts et taxes pour les contribuables ;

Le conseil municipal demande à Monsieur le Premier Ministre, à Monsieur le Président du Sénat et à Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale de retirer la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- + Suite au départ de Grégory DERUE de l'appartement qu'il louait à l'école, le conseil municipal décide de lui rembourser sa caution déduction faite du montant de la barre de douche qu'il a enlevée.
- + Le conseil municipal décide de maintenir en place « cabane » dans la cour de l'école et de l'entretenir à cet effet.
- + Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil d'école du 4 novembre. Le conseil municipal décide la mise en place d'une vitrine d'extérieur d'information.
- + Le conseil municipal décide d'acquérir un défibrillateur en 2012.
- + Le conseil municipal décide d'acquérir un panneau d'affichage de « libre expression » afin de palier à l'affichage sauvage.
- + Monsieur le Maire fait part :
  - o de l'invitation à la Sainte Barbe du Centre de Secours de Saint Just en Chevalet samedi 3 décembre à 11 h 30 à la caserne
  - o de l'invitation à la Sainte Barbe du Centre de Secours de Saint Martin la sauveté samedi 3 décembre à 18 h 30 à la caserne
  - o de l'invitation à la Sainte Barbe du Centre de Secours de Noirétable samedi 3 décembre à 18 h 00 à la caserne

Séance levée à 22 h 50

Le Maire  
Daniel PEROTTI